
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative

tenue le 25 avril 2023 à 20h15 à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel

Président : Marc Frutschi

Présents : Stéphane Rosselet (vice-président), Olivier Montandon, Simon Kammer, Armin Eigenmann, Fanny Boss-Hoffmann (Cofida), Gilles Aeschlimann (CNAV), liste de présences (personnes présentes en sus du comité)

Excusés : Selon liste des excusés

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2022
4. Rapports du président et du responsable technique
5. Rapports financiers:
 - a. Présentation des comptes 2022
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision
 - c. Présentation du budget 2023
6. Élections statutaires
 - a. Du vérificateur de comptes suppléant
 - b. De l'organe de révision
7. Parole aux invités et divers

1. Ouverture et salutations

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités présents et déclare l'assemblée ouverte à 20h15. Il informe qu'une liste de présences est à remplir. Il salue tout particulièrement M. Simon Kammer de la commune des Ponts-de-Martel, la presse et les anciens présidents.

Le Président ajoute que 18 membres et invités sont excusés.

2. Nomination des scrutateurs

Marc Frutschi cherche un scrutateur, c'est M. Raymond Béguin qui est proposé et nommé scrutateur.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 / 937 11 70
Fax 032 937 11 73

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2022

Selon la convocation, le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet. Il est accepté à l'unanimité sans remarques, et avec remerciements à son auteur M. Steven Siegenthaler.

4. Rapport du président et du responsable technique

Le responsable technique M. Manuel Matter donne quelques chiffres concernant les abattages 2022. En chiffres ronds, 9000 porcs, 1100 bovins et 635 ovins et caprins sont passés à la chaîne d'abattage pour un total de 1132 tonnes.

Le président commence son rapport en relevant les problèmes de main d'œuvre, notamment les faibles durées d'engagement.

Il évoque également la recherche d'un membre pour le comité.

Il informe également que M. Steven Siegenthaler a quitté la CNAV en été 2022 et a donc remis le mandat de soutien à l'abattoir. M. Gilles Aeschlimann, de retour à la CNAV depuis ce mois de mars 2023, a repris ce mandat.

Concernant le dossier pénal, le président et le responsable technique ont été acquittés en mai 2022. Marc Frutschi remercie les 2 avocats qui se sont bien engagés dans ce dossier. Les frais sont à la charge de l'Etat.

Un contrôle du SCAV a eu lieu le 5 décembre 2022. Au niveau de la protection des animaux le nombre de non-conformités constatées est à la baisse, par contre il y a eu plusieurs remarques au niveau de l'hygiène. Une rencontre entre une délégation du comité et le SCAV a eu lieu début avril. Il en ressort notamment que, dès cette année 2023, il y aura deux contrôles par année.

Concernant l'outil de travail, le président relève que le but du comité est de ne pas lésiner sur l'entretien à assurer afin de pérenniser l'installation. Il s'agira également de remplacer le Weidemann.

Au niveau de l'énergie, le projet de récupérer la taxe CO2 s'est concrétisé pour un montant d'environ CHF 7'500.-, alors que le coût est d'environ CHF 2'000.-.

Au niveau de l'électricité quatre offres ont été demandées. Pour 2023 la meilleure offre était celle du Groupe e et pour 2024, celle de BKW. Les contrats ont été signés jusque-là, le président suit l'évolution du marché avant de prendre un engagement pour 2025. La tendance des prix semble être actuellement à la baisse.

Un projet de poser des panneaux solaires est évoqué. La banque BCN serait prête à financer car c'est une tendance forte actuellement.

La BCN est également venue, durant le mois de mars, dans le but d'expertiser le bâtiment afin d'en déterminer sa valeur.

Avant d'aborder le point des finances, Marc Frutschi relève le bon résultat financier 2022, malgré la hausse des charges en énergie, maintenance et main d'œuvre.

5. Rapports financiers

5. a. Présentation des comptes 2022

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente les comptes au moyen d'un Powerpoint montrant les principaux chiffres-clés. Au niveau du bilan, tout d'abord concernant les actifs, la caisse est éliminée car elle n'est plus utile. Le compte courant est en légère diminution et le montant des débiteurs a bien baissé. Au niveau du passif on observe un remboursement de dette pour un montant de CHF 145'074.-, et une augmentation des souscripteurs individuels par 2 nouvelles parts sociales.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 / 937 11 70
Fax 032 937 11 73

Plusieurs chiffres-clés indiquent que la santé financière de la société est bonne.

Concernant les pertes et profits, une diminution des frais centravo est constatée, au niveau des salaires une gratification a été payée. Les charges d'exploitation sont plus élevées en raison d'honoraires juridiques, c'est-à-dire la participation aux frais d'avocat pour le "dossier Tribunal".

Au final les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 4'842.-

5. b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par MM Bernard Perroud et Pierre-Eric Jacot, ainsi que par la Fiduciaire Deuber et Beuret SA. Leurs rapports sont acceptés à l'unanimité.

5. c. Présentation du budget 2023

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente le budget 2023 qui prévoit un bénéfice de CHF 4'200.-. Un membre souhaite que le détail sur les factures soit maintenu, le président comprend cette demande et y répond positivement. Le budget est approuvé à l'unanimité.

6. Elections statutaires

6. a) Du vérificateur de comptes suppléant

Les vérificateurs de compte pour le prochain exercice sont à nouveau MM Bernard Perroud et Pierre-Eric Jacot. Ensuite M. Bernard Perroud sera sortant et M. Pierre-Eric Jacot fonctionnera encore pour l'AG 2025 / Vérification des comptes 2024.

Un vérificateur suppléant est proposé, il s'agit de M. Gilbert Jacot. Son élection est approuvée par acclamations.

6. b) De l'organe de révision

La Fiduciaire Deuber & Beuret SA est candidate à sa propre succession. Son élection est approuvée l'unanimité.

7. Parole aux invités et divers

M. Bernard Perroud prend la parole et demande que l'acronyme "TVD" soit remplacé par "BDTA" qui est le terme adéquat en français. M. Perroud aborde également le sujet de l'abattage à la ferme, en lien avec le récent article paru dans l'hebdomadaire AGRI.

Fin de l'assemblée: 21h40. Suivie d'une collation offerte par la boucherie Christen, avec remerciements.

Procès-verbal

Gilles Aeschlimann

Le président

Marc Frustchi